



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
رئاسة الجمهورية  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
الأكاديمية الجزائرية للعلوم والتكنولوجيات  
ACADÉMIE ALGÉRIENNE DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES



Accueil Qui Sommes-Nous ? Vie Scientifique Publications Relations Internationales Collaborations Nationales Communication

Recherche...

## ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

رئاسة الجمهورية

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

الأكاديمية الجزائرية للعلوم والتكنولوجيات

Académie Algérienne des Sciences et des Technologies

### [Appel à candidature pour l'admission de nouveaux membres permanents à l'Académie Algérienne des Sciences et des Technologies](#)

Conformément aux dispositions de la loi n°22-02 du 24 Ramadhan 1443 correspondant au 25 avril 2022 et du décret présidentiel n°23-72 du 23 Rajab 1444 correspondant au 14 février 2023, l'Académie Algérienne des Sciences et des Technologies (AAST) lance un appel à candidatures pour le recrutement de nouveaux membres permanents.

Ces membres seront sélectionnés parmi les personnalités de nationalité algérienne, de notoriété établie dans les domaines scientifiques et technologiques. Les modalités de sélection sont définies dans l'article 35 du règlement intérieur de l'Académie.

Pour la session 2024, l'assemblée générale de l'Académie a fixé le nombre de postes ouverts au recrutement à 25. Sont éligibles les candidat(e)s de nationalité algérienne, âgés de 75 ans au plus au 31 décembre 2024.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à déposer leurs dossiers, au plus tard **le 10 septembre 2024** à minuit, heure d'Alger.

Pour plus d'informations suivre le lien: [ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES](#).

<https://aast.dz/appels-a-candidatures/admission-de-nouveaux-membres/>